

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 140-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.431

Déposée le: 29.06.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gnägi (Jens, PBD) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Grimm (Burgdorf, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Revoir les conditions d'admission à la PHBern pour remédier à la pénurie de personnel enseignant

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la loi sur la Haute école pédagogique germanophone de telle manière que les titulaires d'une maturité professionnelle soient admis sans examen aux filières d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.

Développement :

Le 22 juin 2018, le *Bund* a publié un article intitulé : « La pénurie d'enseignants et d'enseignantes s'accroît » (notre traduction). Celui-ci se réfère à un communiqué de presse de l'association professionnelle Formation Berne qui relève des signes annonciateurs d'une pénurie d'enseignants et d'enseignantes à l'approche de l'année scolaire 2018/2019. Différents postes aux niveaux primaire et secondaire sont restés vacants. Il ne s'agit pas d'une problématique nouvelle et Berne n'est pas le seul canton à y être confronté. Alors que les solutions proposées par l'association professionnelle et le gouvernement portent principalement sur les salaires du

corps enseignant, une autre option est largement ignorée : l'adaptation des conditions d'admission à la PHBern.

Il n'est évidemment pas possible de permettre à tout le monde d'entrer dans une filière de la PHBern. Il est clair qu'une formation préalable est nécessaire. Actuellement, les titulaires d'une maturité gymnasiale sont admis au premier cycle d'étude pour les degrés préscolaire, primaire et secondaire I et les titulaires d'une maturité spécialisée en pédagogie sont admis au premier cycle d'études des degrés préscolaire et primaire. Les titulaires d'une maturité professionnelle ne sont admis qu'« à certaines conditions », ce qui signifie qu'ils doivent réussir un examen préalable pour lequel il est utile de suivre un cours préparatoire d'une durée de six mois. Compliquer l'admission de la sorte empêche beaucoup de titulaires d'une maturité professionnelle (surtout des hommes) d'envisager des études à la PHBern. Adapter les conditions d'admission serait pourtant positif à bien des égards : outre une bonne culture générale, les diplômés et diplômées d'une école professionnelle bénéficient aussi d'expériences pratiques acquises hors du monde scolaire. De plus, cela permettrait d'augmenter la proportion de futurs enseignants, comme nous l'avons mentionné plus haut.

La présente demande n'a rien de nouveau : le Grand Conseil et la Commission de la formation en ont déjà discuté à plusieurs reprises ces dernières années. Malheureusement, elle a toujours été refusée au motif que la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ne reconnaîtraient plus les diplômes délivrés par la PHBern, ce qui signifierait alors que ses diplômés et diplômées ne pourraient plus exercer leur métier partout en Suisse. Nous affirmons quant à nous que ces mêmes organisations ne souhaitent manifestement pas considérer une solution constructive à la question de la pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Le canton de Berne devrait agir en faisant preuve d'audace et enfin lancer une mesure judicieuse et efficace. Si le deuxième plus grand canton du pays marche en tête, il y a des chances que la CDIP le suive.

Destinataire

- Grand Conseil